

27 septembre 2010

Débat public sur le Réseau de transport public du Grand Paris

30 Septembre 2010 - 31 janvier 2011

Dossier de presse

Contacts presse:

Denis Deschamps - debatpublic@agenceddc.com - 06 61 11 32 86

Marie Prouhet - debatpublic@agenceddc.com - 06 98 72 65 52

SOMMAIRE

I. Présentation du réseau de transport public du Grand Paris	3
II. L'origine du débat public	5
III. Les membres de la CPDP désignés par la CNDP	8
IV. Les acteurs du débat	9
V. La structure du débat	10
VI. Comment s'informer en continu ?	122

Annexes

Annexe 1 : Calendrier prévisionnel des réunions publiques

Annexe 2 : Carte du réseau de transport public du Grand Paris

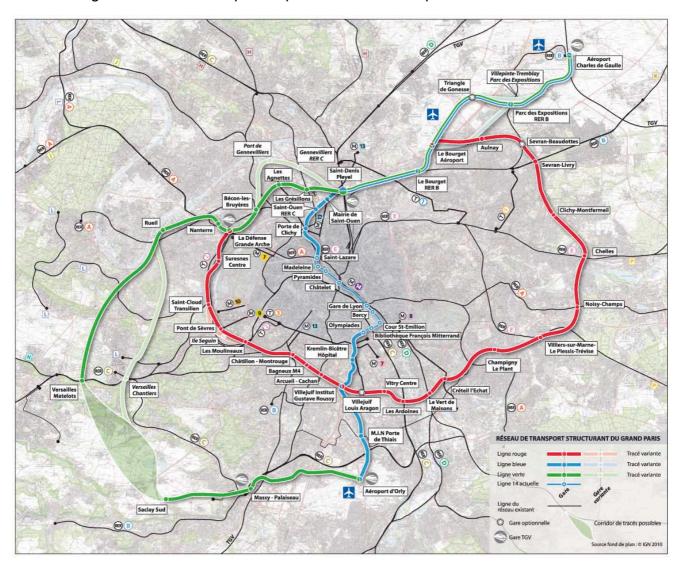
I. Présentation du réseau de transport public du Grand Paris

Porté par la Société du Grand Paris, le projet « Métro Grand Paris », réseau de transport public du Grand Paris, repose sur la création d'un réseau de 155 km de métro automatique autour de la ville capitale.

Il est constitué de deux rocades s'enroulant autour d'un axe central : la ligne 14, étendue vers les deux aéroports d'Orly et de Roissy Charles-de Gaulle.

Il est doté d'une quarantaine de gares nouvelles, dont 85% en correspondance avec des modes ferrés ou des tramways, et permet des déplacements rapides en Ile-de-France.

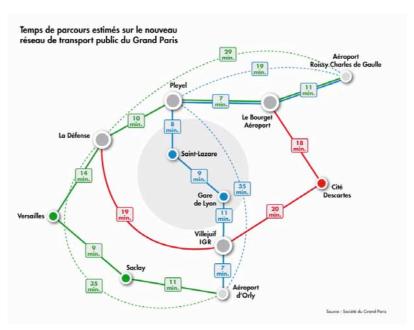
Ce maillage améliore la desserte de la Région Capitale, du cœur de Paris à la grande couronne. Ce projet d'infrastructure a pour objectif d'être le « système nerveux » d'une nouvelle organisation économique et spatiale de la ville capitale.



Trois grandes liaisons sont prévues :

- 1. Une liaison entre les aéroports Roissy-CDG et Orly, via Saint Denis Pleyel et Paris (ligne 14 prolongée), longue de 50 km.
- Une liaison entre les aéroports Roissy-CDG et Orly, via La Défense, longue de 75 km (avec un tronc commun de 21 km, dans sa partie nord, avec la liaison Roissy-Paris-Orly).
- 3. Une liaison entre Le Bourget et La Défense, via l'est et le sud, longue de 60 km.

Grâce à une vitesse commerciale élevée (65 km en moyenne), les temps de parcours sont optimisés.



Inscrit dans le temps et l'espace, le projet inclut un développement à plusieurs échelles :

- Locale : pour atténuer la distinction entre Paris et sa périphérie, réduire les déséquilibres sociaux et territoriaux.
- Nationale : ouvrir la zone agglomérée de Paris, notamment vers sa façade maritime, pour en faire un moteur de croissance pour le pays entier.
- Internationale : construire une « ville-monde ».

Principaux enjeux du projet de réseau de transport public

Contribuer à l'émergence d'une métropole parisienne plus unie, dense et multipolaire, plus attractive, durable et solidaire.

Réaliser une infrastructure de transport public de dimension exceptionnelle Le projet implique une cohérence entre développement économique, urbanisme et architecture de la ville capitale. Il nécessite un travail de partenariat avec les acteurs locaux, tant pour l'insertion urbaine du tracé que pour le développement territorial autour des gares.

Améliorer le fonctionnement quotidien des transports en commun

Aujourd'hui, 80% des déplacements de périphérie à périphérie s'effectuent en voiture. Le réseau du Grand Paris vise à permettre des déplacements plus directs et rapides de banlieues à banlieues, sans passer par Paris, tout en privilégiant des gares d'interconnexion avec les réseaux existants (prévision de diminution de la charge des lignes de métro en correspondance: de 10 à 15 % en moyenne, de 25% sur la ligne 13).

Dynamiser le développement de la Région Capitale

Le projet assure une desserte rapide et des liaisons entre les grands pôles économiques, tout en reliant le cœur de Paris. Le réseau de transport public du Grand Paris permettra également de relier les trois aéroports de la Région Capitale et huit gares TGV.

Accompagner une nouvelle politique d'aménagement

L'implantation des gares du futur métro vise à favoriser le rapprochement des populations et des emplois, à désenclaver et à réaménager des territoires aujourd'hui marginalisés par le manque de desserte en transports en commun, et à libérer de nouveaux potentiels.

Contribuer à préserver l'environnement

Moins de voitures : un report de l'utilisation de la voiture particulière vers les transports en commun, le métro automatique, qui est un faible émetteur de polluants et de gaz à effet de serre. Le projet de réseau du Grand Paris a fait l'objet d'une Evaluation Stratégique Environnementale préalable, couvrant l'ensemble des problématiques ayant trait à l'environnement et permettant de les prendre en compte dès la conception du projet.

Le réseau de transport public du Grand Paris en bref

- Un réseau en rocade
- 155 km
- 40 gares nouvelles
- 2 à 3 millions de voyageurs par jour
- 65 km/h de vitesse commerciale en moyenne

II. L'origine du débat public

Les pouvoirs publics demandent à la CNDP d'organiser un débat

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été créée par la loi du 2 février 1995 et transformée en autorité administrative indépendante, garante du bon déroulement du débat public et du respect de la participation du public, par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

La CNDP veille aux modalités d'organisation du débat. Elle constitue une Commission particulière du débat public (CPDP), dont la mission est d'animer le débat sur le réseau de transport public du Grand Paris.

S'agissant du projet de transport public du Grand Paris, la loi dite du « Grand Paris » N°2010-597 du 3 juin 2010 fait office de saisine auprès de la CNDP, conformément à son article 3 (aliéna 2) :

« Le public est également associé au processus d'élaboration de ce schéma. A cette fin, un débat public est organisé par la Commission nationale du débat public (...). La Commission nationale du débat public met en place une commission particulière dont le nombre de membres ne peut être supérieur à douze. »

Une Commission particulière au service de la réussite du débat Les engagements de la CPDP du réseau de transport public du Grand Paris

Les membres de la CPDP ont été choisis pour leur expérience et leur indépendance.

Ils viennent d'horizons divers et veillent ainsi à ce que soit garanti l'égal accès de tous à l'information en s'assurant, en particulier, que le public est bien informé des conditions d'organisation des réunions et des documents produits.

Ils s'engagent à faciliter le débat et garantissent le respect de la parole des intervenants.

Ils sont neutres et ne portent donc ni avis ni jugement, conformément au code de déontologie auquel ils ont souscrit.

Sur le fond, la Commission veille à ce que toutes les prises de position lors des débats soient argumentées.

Le débat public, tel que défini par la loi, est une étape désormais essentielle dans les processus décisionnels. Il est ouvert à l'ensemble de la population.

Dans ce cadre, la Commission particulière du débat public (CPDP) s'engage à réunir les meilleures conditions pour:

- **Informer le public** aussi largement que possible sur les enjeux du projet, de façon objective, complète et accessible à tous.
- Permettre au public de poser des questions, d'obtenir des réponses et de s'exprimer en formulant librement des observations, des critiques, des suggestions sur tous les aspects du projet.
- Rendre compte des débats, pour éclairer les « décideurs » (les pouvoirs publics, les élus, le maître d'ouvrage) et restituer aussi fidèlement que possible les points de vue exprimés.

Aucune restriction n'est imposée afin de permettre l'expression la plus libre des participants : le champ du débat est très large.

Le sujet est également envisagé sous des angles multiples : sociétal, environnemental, technique, vie quotidienne...

III. Les membres de la CPDP désignés par la CNDP

Le Président de la Commission Particulière du Débat Public

La Commission nationale a nommé François LEBLOND, préfet honoraire, président de la Commission particulière de ce débat.

La Commission Particulière du Débat Public

Les douze membres :

François LEBLOND Préfet honoraire

Lamia ABDEL NABY

Chargée d'assistance médicale, ancienne membre de CPDP

Marie-Bénédicte AGUILA BALDIT Ancien avocat, ancienne membre de CPDP

Claude BERNET

Ancien inspecteur général de l'Agriculture, ancien Président de CPDP sur des projets d'infrastructures

Paul CARRIOT

Secrétaire général de l'Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement, commissaire-enquêteur.

Joëlle FODOR ESKENAZI

Urbaniste, consultante en ingénierie de projets et stratégies de développement

Laurence HENRIOT

Fondatrice d'une entreprise conseil en management

Marie-Laure JOUSSET

Ancienne responsable du département design du Centre Georges Pompidou

Michel ROSTAGNAT

Délégué général de l'Union des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts

Didier SERRAT

Associé gérant d'une société de conseil en stratégie des entreprises

Christine URIBARRI

Directeur des actions économiques d'un établissement public national

Henri WATISSEE

Ancien chef d'entreprise

Le Secrétariat Général

Bruno VEDRINE, secrétaire général Alexandra MOREAU, secrétaire générale adjointe Emma BOTHOREL, secrétaire générale adjointe

IV. Les acteurs du débat

Les réunions publiques assurent le respect de la participation du public dans l'élaboration du projet.

Elles sont organisées par la CPDP et présidées par ses membres dans les pôles concernés par le projet.

Une cinquantaine de réunions publiques est prévue entre le 30 septembre 2010 et le 31 janvier 2011. L'ensemble des réunions est ouvert à tous, et l'entrée en est libre.

Les citoyens

Toute la population est invitée à s'informer, à s'exprimer et à débattre autour des enjeux, des aménagements et des conséquences du réseau de transport public du Grand Paris.

La réunion publique est le temps fort du débat. Dans chaque réunion, après une présentation du projet par le maître d'ouvrage, une large part du temps de parole est consacrée au public. La commission écoute les différents points de vue et permet au citoyen de poser directement ses questions à la Société du Grand Paris.

· Le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage du projet, la Société du Grand Paris, est un interlocuteur essentiel.

La Société du Grand Paris est un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial. Sa création (loi N° 2010-597 du 3 juin 2010) est à l'origine de la demande de mise en œuvre d'un débat public auprès de la CNDP.

La Société du Grand Paris a élaboré le dossier présentant les enjeux du débat. Document de référence, le dossier est l'un des principaux outils d'information à destination du public. Il présente les grandes lignes du projet, notamment :

- Une analyse des déplacements en Île-de-France ;
- Les caractéristiques principales du projet, dont les tracés des voies et l'implantation des gares;
- Les effets attendus du projet sur les trafics, les déplacements, l'accessibilité, les incidences environnementales :
- L'estimation des coûts d'investissement et les perspectives de retombées économiques;
- L'organisation des travaux.

La Société du Grand Paris sera disponible pour répondre aux questions du public et acteurs de la vie locale et régionale (collectivités, entreprises, syndicats et associations) tout au long de l'avancée des débats.

V. La structure du débat

Une approche pragmatique

La Commission souhaite privilégier une approche à la fois territoriale et thématique pour rendre compte de la dimension du projet dans son aspect territorial et de développement. Chaque réunion publique comporte une approche territoriale et une approche thématique.

Plusieurs catégories de réunions sont prévues :

- Les réunions générales, destinées à débattre prioritairement sur la globalité du projet et son impact territorial
- Les réunions de proximité, localisées près du tracé et de l'implantation prévisionnelle des gares
- Les réunions thématiques, six sujets sont abordés répondant aux enjeux du projet :
 - Compétitivité et Rayonnement international
 - Environnement et qualité de vie
 - Urbanisme et quartiers
 - Interconnexions et réseaux de transport
 - « Clusters » (pôles d'activité) et potentialités de développement
 - Coût et financement

Des réunions communes avec la Commission particulière du débat public sur le projet « Arc Express »

Une coordination des deux débats publics, Réseau de transport public du Grand Paris et Arc Express est prévue par la loi dite du « Grand Paris ».

Entre le 30 septembre 2010 et le 31 janvier 2011, le public peut participer à deux débats publics organisés par la CNDP et animés par deux CPDP distinctes, sur deux projets d'infrastructures de transport public : le projet de la Société du Grand Paris et le projet du Syndicat des transports d'Ile-de-France. Le lancement conjoint des deux débats, coordonnés par la CNDP, et dont certaines réunions seront communes, permettra à chacun de s'informer et de s'exprimer.

Pour s'informer sur le débat public sur le projet Arc Express : www.debatpublic-arcexpress.org

Un calendrier adapté

Le calendrier prévisionnel du débat public est joint en annexe de ce dossier.

Les principales dates à retenir sont :

- 1 septembre 2010: Ouverture officielle du site Internet au grand public et mise à disposition du dossier du débat.
- 27 septembre 2010 : Conférence de presse annonçant le lancement du débat.
- 30 septembre 2010 : Ouverture du débat.
- Octobre-février : Une cinquantaine de réunions publiques.
- 31 janvier 2011 : Fin du débat.
- 31 mars 2011 : Publication du compte-rendu et du bilan du débat.
- 31 mai 2011: Décision rendue publique par le maître d'ouvrage sur les poursuites du projet.

VI. Comment s'informer en continu?

· Le site internet du débat

www.debatpublic-reseau-grandparis.org

Doté de nombreuses fonctionnalités innovantes, le site de la CPDP aide les citoyens à s'exprimer sur tous les aspects du projet.

Les internautes peuvent consulter et télécharger les documents liés au débat, dont le dossier du maître d'ouvrage, et obtenir, de façon simple, à partir d'un mot clé, toutes les informations dont ils ont besoin.

Ils peuvent participer au débat public en posant leurs questions en ligne.

Le site offre aussi de nombreux services : calendrier des réunions publiques, consultation des réponses apportées aux questions posées sur le projet et sur le débat, apport de contributions, comptes-rendus des réunions publiques, enregistrements des réunions publiques en streaming audio ou vidéo.

Les documents du débat

- Les cahiers d'acteurs, disponibles sur les lieux des réunions, offrent aux acteurs « institutionnels » (associations citoyennes et professionnelles, commissions indépendantes, syndicats...) des moyens d'expression comparables dans leur diffusion à ceux du maître d'ouvrage. Ils sont publiés par la CPDP et soumis à un même graphisme, mais rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.
- Les comptes-rendus intégraux des réunions publiques : publiés sur le site de la CPDP, en format papier, audio et, pour certaines réunions, vidéo.
- Les avis des élus, consultables sur le site de la CPDP
- Les réponses aux questions du public : consultables sur le site de la CPDP
- Les contributions et avis du public

À l'issue des débats : un compte-rendu et un bilan

Dans un délai de deux mois à compter de la date de clôture du débat public, le président de la CPDP établit le compte-rendu du débat public, et le président de la CNDP en dresse le bilan. Le compte-rendu décrit l'organisation du débat, son déroulement, le contenu des discussions et des échanges ; le bilan quant à lui, plus synthétique, porte une appréciation sur le déroulement du débat public. Le compte-rendu et le bilan sont rendus publics et envoyés à tous les acteurs et participants du débat qui en font la demande.

Enfin, dans les deux mois qui suivent la publication de ces documents, la Société du Grand Paris doit rendre publiques les suites qu'elle entend donner à ce débat.

Contacts presse:

Denis Deschamps – <u>debatpublic@agenceddc.com</u> – 06 61 11 32 86 Marie Prouhet – <u>debatpublic@agenceddc.com</u> – 06 98 72 65 52